

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR (05200)

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE 6 DU RAPPORT DE PRESENTATION ACCORD L142-5 DU CU DU 6 SEPTEMBRE 2019

Élaboration du PLU arrêtée le :/..../.....

Élaboration du PLU approuvée le :/..../.....

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité
Av. de la Clapière, 1, Rés. la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80 – Mail : contact@alpicite.fr



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction départementale des territoires

Service de l'Aménagement Soutenable

Gap, le 6 septembre 2019

Affaire suivie par : Eric BARTHE-LAVAIL
Téléphone : 04.92.40.36.35
Télécopie : 04.92.40.35.83
Courriel : eric.barthe-lavail@hautes-alpes.gouv.fr

La préfète des Hautes-Alpes

à

Madame le Maire de Saint-Sauveur
Le village
05140 SAINT-SAUVEUR

Par courrier en date du 5 avril 2019, je vous ai donné mon accord sur la demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme, avec les prescriptions identiques à celles formulées par la CDPENAF le 28 mars 2019, sur votre projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté le 20 décembre 2018. Celle-ci permet l'ouverture à urbanisation dans votre projet de PLU de secteurs actuellement en zones agricoles ou naturelles, ce qui est nécessite une dérogation du fait que votre commune n'est pas couverte par un schéma de cohérence territoriale approuvé.

Après la clotûre de l'enquête publique le 11 juillet 2019, votre commune a modifié son PLU pour prendre en compte les prescriptions de la CDPENAF. Elle a également ouvert de nouveaux terrains à la construction sur des terrains sans enjeu agricole.

Dans ce cadre, par courrier en date du 1er août 2019 vous m'avez saisi sur une nouvelle demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme. Une nouvelle CDPENAF a eu lieu le 20 août 2019 et a donné un avis favorable au nouveau projet de PLU.

Je donne mon accord sur cette demande de dérogation au titre de l'article L142-5 sur votre nouveau projet de PLU.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale
de la préfecture des Hautes-Alpes



Agnès CHAVANON